



# Compte rendu SNOPA CGT

## Réunion intersyndicale DAM/OS

### Direction des Affaires Maritimes

#### 11 décembre 2017

Montreuil, le 13 décembre 2017

Organisations syndicales (OS) : CGT : Yan GUILLENEUF, Michel LELIEVRE, Steeve GARBE, FO, FSU, UNSA, CFDT

Administration : Thierry COQUIL(DAM), Isabelle TANCHOU( DAM/SDAM), Michel HARDOHAIN (DAM/AM1), Edouard Weber(DAM/AM ), ...

#### Ordre du jour :

- Plan de modernisation de la Direction des Affaires Maritimes (DAMm- Etat des réflexions sur la transformation des services de la signalisation maritime
- Guide du DCS (dispositif de contrôle et de surveillance) -fiche relative aux armes
- Présentation du rapport CGEDD-IGAM relatif à l'organisation du dispositif POLMAR/terre de lutte contre les pollutions marines
- Information sur le permis d'armement

Les deux sujets concernant directement les OPA sont : la signalisation maritime et POLMAR/terre.

#### **Point d'étape sur la signalisation maritime présentée par la DAM:**

L'audit organisé par le CGEDD-IGAM a eu lieu au sein des DIRM dans les différents services Phares et Balises, il sera rendu officiel au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

En attendant ce rapport, une présentation nous a été faite en donnant plusieurs axes d'évolutions:

- Renforcement du corpus juridique (dispositions législatives)
- Débat sur la responsabilité du balisage portuaires - son mode de financement
- Renforcement du pilotage de l'exploitation
- Consolidation et aménagements de l'organisation des DIRM
- Optimisation de la flotte APB (armement phares et balises) et synergie avec les équipes terrestre
- Enjeu du maintien des compétences critiques, **il convient de maintenir un niveau de compétences entre autre sur les métiers confiés aux OPA et sur la participation du CEREMA.**

#### **Définition d'une nouvelle stratégie ambitieuse :**

- Réduire le parc, éléments de balisage et adapter le matériel
- Anticiper les besoins et évolutions de la navigation (le numérique)
- Définir les règles de balisage portuaire (responsabilité...)
- Réduire le nombre d'ESM aujourd'hui 6100 ESM, il faut garder un balisage physique et adopter une technique de balisage

#### **Problématique n°1 : Optimisation de l'organisation des DIRM**

##### **Les avantages :**

- Visibilité forte des DIRM et pertinence de l'échelle « façade »
- Une organisation multi échelles : prescription, pilotage, contrôle et soutien harmonisé, centre opérationnel et exécution (infra DIRM)
- Mutualisation et synergie possibles avec les autres services de sécurité maritime

- Stabilité et acceptabilité

**Les inconvénients :**

- Difficulté d'intégration : missions atypiques par ces financements et modalités
- Difficultés et complexité de gestion : Recrutements et maintien des compétences
- Nécessité d'un fort niveau d'encadrement interrégional (redéploiement des ETP difficile)

**Problématique n°2 :**

**Les avantages :**

- Une organisation unique pour l'exécution (terre/mer)
- Mutualisation des fonctions supports y compris techniques
- Possibilité d'une plus grande souplesse de gestion RH (ressources humaines) et financements
- Prise en compte, optimisation de la mission POLMAR/terre
- Forte visibilité, facilitation de l'exercice des missions communes

**Les inconvénients :**

- Affaiblissement des DIRM
- Taille critique
- Nécessité d'un modèle économique atypique aux ressources propres
- Difficulté d'exercice de la tutelle administrative de la politique publique
- Difficulté d'ancrage dans la gouvernance territoriale

**Problématique n°3 :**

**Les avantages :**

- Baisse des coûts au niveau centrale
- Proximité territoriale
- L'Etat reste prescripteur
- Classification du modèle économique

**Les inconvénients :**

- Impact sur le programme 205
- Capacité de contrôle avec l'Etat
- Perte de compétences
- Disparités entre régimes
- Morcellement de l'activité, donc augmentation du coût global
- Quid des effets des fonctions : découpage entre régimes...

**Problématique n°4 : Exploitation assurée par le privé**

**Avantage :**

- Economie des ETP
- Souplesse de gestion, efficacité des moyens

**Inconvénients :**

- Perte de compétences irréversibles
- Le défi d'assurer un contrôle efficace
- Faiblesse des offres de services
- Risque fort d'une situation de monopole préjudiciable
- Nécessité d'une stabilité budgétaire pas garantie

**Conclusion de la DAM :**

**Rationalisation du balisage :**

- Efficience et adaptation avec des nouveaux enjeux
- Débat sur la décentralisation du balisage portuaire
- Poursuivre le scénario du rapprochement entre APB et les services de travaux
- Poursuivre le scénario d'optimisation de l'organisation des DIRM :
  - Création d'un service unique par DIRM pour le pilotage et la M.O
  - Création d'unités de travaux avec conventions de service

## **Présentation du rapport CGEDD-IGAM relatif à l'organisation du dispositif POLMAR/terre de lutte contre les pollutions marines**

- Le DAM se félicite du rapport CGEDD-IGAM
- Un groupe de travail DAM, DIRM, CEREMA, DREAL...va travailler sur les différents scénarios envisageables
- Pour le DAM deux centres seraient envisageables en prenant le temps à la réflexion
- Le DAM doit répondre au MTES sur le rapport dans un premier temps, Pour le DAM pas de statu quo et pas un centre voire deux.
- Capacité à pouvoir transporter le matériel par voies aériennes, rapidité pour l'Outre-mer qui a moins de moyens que la Métropole
- Réorganisation POLMAR/terre à l'horizon 2022 CAP22 : Plan MACRON

## **Conclusion SNOPA CGT :**

La DAM nous a présenté des scénarios en partant du préalable qu'il n'y a plus les moyens financiers et humains. Il faut pour cela se réorganiser et notamment pour les parties concernant les OPA : la signalisation maritime et POLMAR/terre.

Horizon 2022, c'est-à-dire demain, un transfert d'ESM vers les collectivités territoriales est à prévoir : 34 à 38 % de balisage portuaire pourrait être transférable..

L'Etat se désengage une fois de plus des services publics en les privant de moyens financiers et humains. Au cours des cinq années à venir, nous aurons à faire face à des restructurations sans précédent. Celles ci se placent dans le contexte de la politique gouvernementale et son projet Action Publique 2022 qui prévoit 120000 suppressions de postes d'agents publics, 50000 pour l'Etat et 70000 pour les collectivités.

Le SNOPA CGT , la Fédération CGT Equipement Environnement avont le devoir de contrer cette politique et ces restructurations et d'apporter nos revendications notamment sur ces deux sujets.

Le DAM se dit preneur de nos suggestions, remarques, idées.

Le SNOPA CGT s'est engagé dans une dure bataille pour sauver les missions, les emplois et le statut des OPA. Préserver nos missions, métiers dans le domaine de la signalisation maritime et POLMAR/TERRE nous le ferons jusqu'au bout !

**Avec nos sections nous avons contruit un cahier revendicatif à partir de nos missions et métiers pour exiger des effectifs et des recrutements.**

**Le SNOPA CGT porte ce cahier revendicatif auprès du ministère, des employeurs et en particulier auprès de la DAM**

**Tous ensemble, nous devons continuer à nous battre, il en va de l'avenir des OPA , de leurs missions , de leurs emplois et de leur statut !**